



OBSERVATOIRE DE LA FLORE SUD-ATLANTIQUE

Protocole de validation de cohérence des observations (contrôle de fiabilité)

Principes

La *validation taxonomique* des observations comporte 2 étapes :

- une **validation nomenclaturale**, qui consiste en la mise en conformité nomenclaturale des noms de taxons cités avec le référentiel taxonomique en vigueur (TAXREF-SA) ;
- une **validation de cohérence** qui vise à garantir la fiabilité des informations diffusées et exploitées à travers l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique.

Seules les données de statut « valide » sont exploitées à des fins statistiques et apparaissent sur les cartes de répartition en ligne.

Compte tenu du nombre important d'espèces présentes sur le territoire sud-atlantique (plus de 2 000), de l'absence d'ouvrages récents et complets d'identification, et surtout, des difficultés inhérentes à l'identification d'un grand nombre d'espèces, un système adapté de validation de la cohérence des observations est mis en place. Ce système est présenté dans ses grands principes (non détaillé ici) dans la présente note.

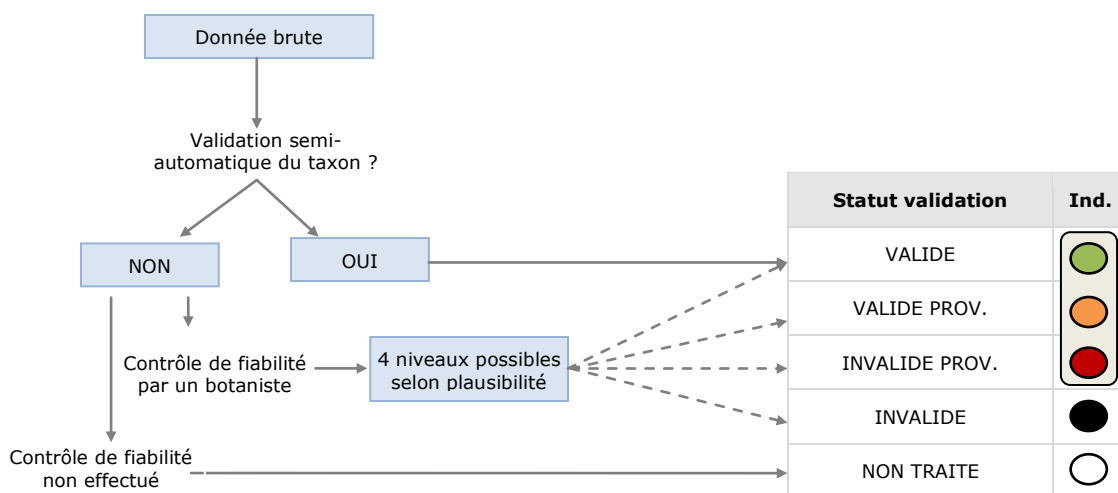
Protocole

Le protocole adopté repose sur une validation automatique partielle pour les observations d'un certain nombre de taxons pré-définis, correspondant à des taxons d'identification aisée, pour lesquels le risque d'erreur est faible et jugé statistiquement insignifiant.

Les observations non pré-validées automatiquement font l'objet d'une validation manuelle au cas par cas par le botaniste référent départemental de l'Observatoire de la flore sud-atlantique. Cette validation manuelle tient notamment compte de trois critères :

- la difficulté d'identification (critère principal) ;
- la rareté du taxon sur le territoire considéré (critère secondaire) ;
- le niveau de l'observateur (critère secondaire).

Le protocole est synthétisé ci-dessous.








Le processus, dans lequel intervient un botaniste expert, conduit à l'affectation d'un « statut de validation » qualifiant la fiabilité de la donnée selon 5 niveaux détaillés ci-après.

Dans un premier temps, le processus de validation semi-automatique n'est pas activé, la validation étant manuelle et conduisant à l'affectation des statuts pré-cités.

Statuts de validation

Les 5 statuts de validation qualifiant la fiabilité d'une observation sont détaillés ci-dessous.

Statut validation	Affichage carto.	Indicateur*	Explication	Note
VALIDE	VALIDE		Donnée ayant été spécifiquement confirmée OU donnée suffisamment plausible pour être jugée fiable (ex. d'identification aisée et généralement très commune)	4
VALIDE PROV.	INCERTAIN		= A CONFIRMER, mais RETENU provisoirement : Donnée plausible mais douteuse, nécessitant une vérification (ex. espèce d'identification délicate et assez peu commune)	3
INVALIDE PROV.	<i>Non</i>		= A CONFIRMER, et NON RETENU provisoirement Donnée douteuse nécessitant impérativement une vérification (ex. espèce d'identification très délicate et/ou remarquable)	2
INVALIDE	<i>Non</i>		Donnée ayant été spécifiquement infirmée OU donnée considérée comme trop improbable (aberrante)	- 1
Non traité (donnée brute)	<i>Non</i>		Donnée non validée automatiquement et n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle de fiabilité par un botaniste	0

* Le système de « feux tricolores » permet de faciliter la compréhension intuitive du statut de validation à partir de l'indicateur coloré.

Traçabilité de l'information traitée

La traçabilité du processus de validation est un autre élément fondamental intégré dans le processus. Ainsi, pour chaque traitement effectué, sont conservées les informations suivantes :

- la donnée brute, telle que citée par l'observateur ;
- le nom de la personne ayant procédé à la validation ;
- la date du traitement effectué ;
- les référentiels utilisés et leurs versions ;
- l'argumentaire justifiant le choix retenu.